



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des
Services Départementaux de
l'Éducation Nationale du Var**

**Service départemental à la jeunesse,
A l'engagement et aux sports**

Affaire suivie par :

Arnaud ARAGON

Tél : 06 19 84 53 14

Mél : sdjes83-pedt@ac-nice.fr

A Toulon, le 27/03/2024

Appel à projets « PEDT – Plan mercredi » 2024

P.J. : Annexe 1 : charte de qualité du plan mercredi

Le PEDT (projet éducatif de territoire) est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être.

Le PEDT, en assurant, notamment le mercredi, une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales. Avec la présence d'une école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans la commune.

Le projet éducatif territorial (PEDT) est conçu dans l'intérêt de l'enfant. Il est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi avec l'Etat.

Le Plan mercredi, quant à lui, constitue une nouvelle étape dans les politiques éducatives locales, en permettant l'adaptation du projet éducatif territorial aux nouvelles organisations du temps scolaire. Il crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il leur permet de proposer des activités de grande qualité le mercredi.

Le SDJES du Var lance un appel à projets en 2024 afin d'encourager le développement des PEDT, des plans mercredis et de la continuité éducative sur le territoire.

I) Projets éligibles à l'appel à projets

- Collectivités territoriales ou associations auxquelles sont confiées la gestion des activités périscolaires qui souhaitent élaborer et formaliser un PEDT et, le cas échéant, un Plan Mercredi.
- Collectivités territoriales anciennement signataires d'un PEDT arrivé à son terme et engagées dans la reconstruction d'une offre périscolaire permettant de renouveler leur démarche PEDT.
- Collectivités territoriales pourvues d'un PEDT sans Plan Mercredi qui souhaitent consolider leur Projet éducatif et y rajouter un volet « Plan Mercredi ».
- Collectivités territoriales déjà pourvues d'un PEDT et d'un Plan Mercredi, mais qui voudraient bénéficier d'un soutien axé sur l'approfondissement et la formalisation d'une alliance éducative opérationnelle.
- Associations agréées « jeunesse, éducation populaire (JEP) », intervenant dans le champ des accueils collectifs de mineurs, qui proposent un accompagnement aux collectivités volontaires sur la base des besoins identifiés.

II) Modalités de candidatures à l'appel à projets

- Pour candidater, il est nécessaire de déposer en ligne une demande sur le <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/> en entrant le code de subvention suivant : 3378
- La date limite pour déposer les projets est fixée au **15 mai 2024**.
- En cas de besoins, vous pouvez solliciter un accompagnement du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Var en contactant Arnaud ARAGON, en charge du dossier (sdjes83-pedt@ac-nice.fr ; 06 19 84 53 14)

Pour le préfet et par
délégation.

Pour le directeur académique.
La cheffe adjointe du SDJES

83

Peggy FROGER